

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET
DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2026-2027

NOM DU SERVICE DE GARDE : de l'école Notre-Dame-de-Liesse

ADRESSE POSTALE : 7409 boulevard Bourque, Sherbrooke (Qc), J1N 3K7

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-nddeliesse@cssrs.gouv.qc.ca

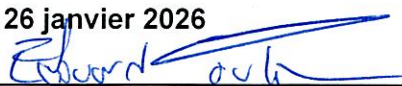
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-5514 POSTE : : 4



Préparé par **Eliane Arsenault**, direction de l'école et **Aline Lenquette**, technicien(ne) en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 26 janvier 2026

Signature de la **présidence du CÉ** :



Ce document vous sera transmis au moment de la rentrée scolaire, en fonction des tarifs ajustés au 1er juillet 2026, par MELS.

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique organisation scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Ce document s'applique à l'année scolaire 2026-2027

Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,20 \$/h (tarif MEQ)	2,44 \$	4,00 \$	8,15 \$
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70 \$		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,25 \$		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	FERMÉ		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève.	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année).	1,75\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du **24** août 2026 et se terminera le **22** juin 2027 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De **7 h 00** à **7 h 50**

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire :

De **8 h 00** à **8 h 20**

De **10 h 45** à **11 h 05**

De **14 h 37** à **15 h 00**

Période du midi du préscolaire : De **10 h 45** à **12 h 15**

Période du midi du primaire : De **11 h 20** à **12 h 40**

Fin des classes : De **15 h 00** à **17 h 40**



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De **7 h 00** à **17 h 40**

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

↑ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur** ou d'une **évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés **vers l'école du Bois-Joli**. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



Changement en cours de journée / Ajout d'une période en cours de journée

Vous devez aviser directement le service de garde, et ce, **avant 14 h**, pour tout changement en cours de journée.

Journée pédagogique / Annulation

Toute annulation après la période prescrite, ou une absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou d'animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

Circulation

Les parents ne sont **PAS** autorisés à circuler dans l'école lorsqu'ils viennent chercher leur enfant au service de garde, à l'exception d'activités spéciales prévues et annoncées pendant l'année.

Semaine de relâche

Le service de garde de l'École Notre-Dame-de-Liesse est fermé à la semaine de relâche. Vous pouvez, par contre, inscrire votre enfant à d'autres services de garde ouverts au CSSRS. Informez-vous auprès de votre service de garde pour connaître les endroits qui seront ouverts.

Photos

Pour la prise de photos des enfants, l'autorisation est gérée par le secrétariat de l'école et est valide pour le service garde.

Cependant, il pourrait arriver que votre enfant soit photographié dans le seul but de mettre en images sa participation aux différentes activités du service de garde.

Ces photos sont pour un affichage interne seulement.

Repas et collations

Afin de respecter la *Politique des saines habitudes de vie*, il est recommandé d'offrir un dîner santé et bien équilibré. Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école. Considérant des allergies de certains élèves, nous tentons d'éviter les noix et les arachides.

Lors des journées pédagogiques, le service de traiteur est fermé.

Périodes de jeux extérieurs

Les enfants vont à l'extérieur à toutes les périodes de la journée, sauf en cas de forte pluie ou de froid excessif. Ils doivent donc avoir en tout temps des vêtements adaptés à la température.

Bien identifier tous les vêtements de votre enfant. Ainsi, il sera plus facile de remettre ce que l'on retrouve.

Période de devoirs

Une période de 15h45 à 16h15 est offerte aux élèves qui souhaitent faire leurs devoirs / leçons de façon autonome. Il ne s'agit donc pas d'une *Aide aux devoirs*.

Objets personnels

Les objets personnels sont interdits, sauf lors d'activités spéciales où les parents sont informés au préalable, et ce, par écrit. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

Babillard des parents

Plusieurs informations sont régulièrement affichées. Veuillez le consulter